

Français du Monde

Magazine
bimestriel
N°150

juin
2008



40 ans après...

Depuis plusieurs semaines, la presse française évoque 1968, année historique, tant dans l'hexagone que dans le monde. Aucune nostalgie dans ce propos, juste envie de faire le point.

1968, ouvriers et étudiants débattent pour inventer un monde meilleur, pour plus d'égalité entre hommes et femmes, plus de fraternité, plus de justice sociale et la réduction des écarts de salaire, plus de libertés. 1968, première greffe du cœur en France. 1968, les cinéastes Bresson, Truffaut, Resnais, Godard se mobilisent et pèsent sur mai 68.

1968, les athlètes noirs américains, à Mexico, brandissent leur poing ganté de noir pour protester contre les discriminations raciales.

1968, printemps de Prague, mais aussi Woodstock et la libération des mœurs.

En 1968, la France est observée et écoutée avec passion. Les idées de mai 68 font le tour du monde. La France vient de se réveiller d'une longue période de torpeur.

Quarante ans ont passé...

Les riches sont chaque jour un peu plus riches et les pauvres, chaque jour un peu

plus pauvres. Merci pour le paquet fiscal ! Égalité entre hommes et femmes ? Que dire des récentes mesures sur la mixité remise en cause à l'école et sur la décision d'annuler un mariage pour cause de non virginité de l'épouse ?

Depuis 2007, nombre de lois remettent en cause les acquis sociaux (code du travail, droit de grève, retraite et... Sécurité sociale).

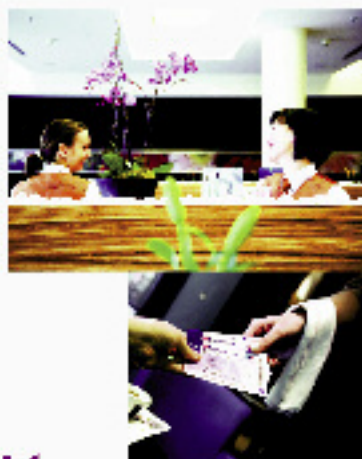
Qu'est devenue la France, terre d'accueil et d'asile ? Les lois sur l'immigration permettent chaque jour des reconduites injustifiées à nos frontières.

Qu'est devenue la France leader de l'aide aux pays en voie de développement ? Celle-ci est en chute libre à 0,39% du PNB. Les 0,7% promis pour 2010 seront peut-être atteints en... 2015 ! La France pointe en avant-dernière position des 22 pays les plus riches.

Nicolas Sarkozy avait promis de solder l'héritage de mai 68. Il ne solde pas, il brade ! Quel gâchis !

Mais, les hommes passent, les idées résistent.

Christian Boloch



L'esprit sourire

Vivre l'esprit libre est un confort inestimable et le sourire de nos clients en est la plus belle preuve. C'est pourquoi, nous sommes heureux et fiers d'héberger chaque jour des milliers de voyageurs avec la solution la plus adaptée à leurs besoins et d'imaginer pour les entreprises et les collectivités des services innovants pour simplifier la vie de chacun au quotidien. Car, chaque jour, nous avons tous à cœur de gagner le sourire de nos clients. C'est aussi cela l'esprit sourire.

Présent dans plus de 100 pays, leader dans l'hôtellerie et les services, Accor met, depuis plus de 40 ans, son savoir-faire au service de ses clients en leur proposant un réseau de 4 000 hôtels de l'économique au luxe et une gamme unique de services à la personne.

www.accor.com

ACCOR
Hotels & Resorts

SOFITEL Pullman NOVOTEL Mercure Suite allseasons ibis Etap

Formula1 Accor Thalassa MOTEL6 Ibis Ibis campagne wagoz-lit

ACCOR
Services

Ticket Restaurant Ticket Childcare Ticket CESU Ticket Car Ticket Clean Way Ticket Compliments Accentiv

Sommaire

Actualité p3

Des députés des Français de l'étranger ?

Société p4

*Edith Cresson, la militante
Collectif LGBT*

Social p6

*Recrutés locaux de l'État français à
l'étranger : trop c'est trop !*

FdM pratique p7

Les journées d'août à Paris

FdM pratique p8

Certificat de Nationalité française

FdM pratique p9

Brèves

Échos du monde p11

Mission en Égypte et au Soudan

Médias p13

*Après la crise, le compromis : TV5
restera francophone*

Sections p14

Visites dans les sections

Adresses p15

Photo Couverture : avec l'aimable autorisation de
M. Henri B, © <http://www.onlyphotos.org/>



Français du Monde

Magazine de Français du Monde

Association Démocratique

des Français à l'Étranger

62 boulevard Garibaldi 75015 Paris - France

tél : 01 43 06 84 45 - télécopie : 01 43 06 08 99

www.francais-du-monde.net - adfe@wanadoo.fr

Conception graphique : **Myriam Legrand**

3 rue Montesquieu, 92600 Asnières - 01 47 93 59 10

Réalisation et impression : **Bordessoules**

42 av. de Rochefort 17413 St Jean d'Angély Cedex

Directeur de la publication : **François Nicoullaud**

Rédacteur en chef : **Philippe Loiseau**

Maquettiste : **Isabelle Chardonnet**

CPPAP 1010 G 87188 - ISSN02447607

Des députés des Français de l'étranger : chose promise, chose due ?

"Une perspective qui n'est pas sans soulever une certaine émotion à l'Assemblée nationale voire une levée de boucliers", indique Monique Cerisier ben Guiga, Sénatrice socialiste représentant les Français établis hors de France. Extraits de ses propos :

Les débats qui ont eu lieu les deux dernières semaines de mai à l'Assemblée nationale, dans le cadre du projet de loi constitutionnelle sur la réforme des institutions, ont évoqué à maintes reprises la question de la future représentation des Français de l'étranger au sein de l'Assemblée. Question délicate s'il en est puisque le nombre des parlementaires doit demeurer inchangé et que donc l'instauration de nouveaux députés implique la diminution du nombre actuel des députés dans l'hexagone.

Ces débats, comme d'autres, ont révélé une grande ignorance de la part des députés présents quant à la situation réelle des Français de l'étranger, ils ont montré une vision hexagonale et étroite de ce qui compose la population française : allusions ringardes aux "émigrés" (de Coblenze, bien sûr) et aux évadés fiscaux, sans parler des milliardaires de Suisse.

À l'heure de la mondialisation, percevoir les migrants français de cette façon, c'est furieusement bêtard-camembert-baguette.

Remercions ces députés qui ont émis des réserves sur la possibilité d'élire des députés des Français de l'étranger ! Merci, chers collègues, d'avoir su démontrer à votre insu la nécessité de députés de Français de l'étranger, de l'urgence absolue qu'une autre voix s'exprime et témoigne haut et fort en faveur des 2 millions de nos concitoyens établis dans le monde, une voix qui s'exprime loin des clichés de l'expatriation dorée, des placements financiers secrets et des relents xénophobes : une voix qui s'entend au Sénat depuis des années, mais pas à l'Assemblée nationale.

Merci d'avoir œuvré si bien dans le débat que, pour finir, une majorité s'est constituée "pour" la représentation à l'Assemblée nationale des Français établis hors de France. Les sénateurs, eux, poursuivront le débat dans la sérénité, sur des bases saines.



Monique Cerisier ben Guiga

Oui, les Français de l'étranger doivent être représentés à l'Assemblée nationale. Mais ils ne doivent pas l'être au détriment des Français des circonscriptions françaises les plus peuplées auxquelles le redécoupage électoral enlèverait les 10 ou 12 sièges nécessaires. Il n'est pas possible d'instituer des députés de l'étranger sans élargir d'autant l'Assemblée nationale. Second point : le scrutin uninominal à deux tours avec un intervalle d'une semaine est impraticable à l'étranger. Seul le scrutin proportionnel à un tour l'est. Si le gouvernement maintient ces deux positions-là, précise notre sénatrice, cela signifiera qu'en réalité, en pratique, il ne veut pas instituer de députés des Français à l'étranger.

Édith Cresson, une militante de toujours



On ne présente plus Édith Cresson. Quoique successivement conseillère générale de la Vienne, députée européenne, députée-maire de Châtelleraut, plusieurs fois ministre, Premier ministre puis membre de la Commission européenne, Édith Cresson n'a pas arrêté de militer, y compris en présidant l'ADFE ! Elle a accepté de nous recevoir récemment pour nous parler de ses engagements actuels. Quels sont-ils donc ?

Édith Cresson. J'en ai deux principaux : les Écoles de la Deuxième Chance (E2C) que j'ai créées quand j'étais responsable de la recherche et de l'éducation à la Commission européenne et l'ADIT (Agence pour le Développement de l'Innovation et de la Technologie) créée quand j'étais ministre de l'Industrie.

FDM : Quelle est la mission de l'ADIT ?

É.C. L'ADIT a pour mission d'observer les progrès des technologies émergentes dans le monde pour apporter des réponses aux besoins des grands groupes français et des entreprises de taille moyenne. Nous utilisons une banque de données mondiales à laquelle s'ajoute un suivi particulier pour répondre aux questions notamment des entreprises moyennes.

FDM : Que sont ces Écoles de la Deuxième Chance, comment fonctionnent-elles ?

É.C. Les Écoles de la Deuxième Chance ont pour objectif d'aider les jeunes en difficulté, de leur donner les savoirs de base (lire et compter, s'exprimer...) par un accompagnement personnalisé, une for-

mation en alternance en entreprise. Malheureusement, des dizaines de milliers de jeunes sortent chaque année sans qualification du réseau scolaire traditionnel sans maîtriser les savoirs de base. Ils sont de fait exclus du système. Il fallait donc réagir et c'est pourquoi j'ai lancé cette initiative de remise à niveau qui seule permettra une insertion professionnelle et sociale.

Les E2C, créées en 1998 sont reconnues en France par la loi en 2007. Elles fonctionnent grâce à une Fondation d'une part et à un réseau de directeurs d'autre part. Elles sont financées par les collectivités territoriales et principalement les régions.

La Fondation, que je préside, étudie et finance, notamment grâce à certaines grandes entreprises, les projets périscolaires des écoles du réseau. Ces projets vont du voyage à Cracovie et Auschwitz, à l'initiation à la musique, au cheval, à des cours de philosophie, à des stages à l'étranger... Cela permet aux jeunes de sortir de leur quartier, et de leurs peurs également, en retissant des relations sociales et en favorisant la diversité. Le réseau compte aujourd'hui 45 sites et 15 écoles-mères. Il fait l'objet d'une expertise permanente. Chaque enseignant est responsable d'une dizaine de stagiaires pour toutes les questions éducatives et personnelles. Les stagiaires reçoivent une petite rémunération au titre de la formation professionnelle. Ils accomplissent en moyenne 3 stages en entreprise. Nos financements proviennent du Fonds Social Européen, du FEDER, de la Taxe d'apprentissage et pour la plus grande partie des régions françaises.

FDM : Un bilan peut-il être fait ?

É.C. Oui, le réseau accueille plus de 4000 jeunes actuellement. Chiffre en hausse. Chaque école est labellisée au bout d'un an selon des critères stricts et nous sommes en négociation avec l'État pour élargir le réseau et créer une E2C dans chaque département (le président de la République proposant de passer à 15.000 jeunes). Les E2C ne délivrent pas de diplôme mais visent à accréditer des

compétences. En termes de résultats individuels, près de 70 % des jeunes ont ensuite accès à un emploi ou au retour sur des formations qualifiantes. Autre aspect : les E2C sont appréciées par les entreprises, très intéressées par ces jeunes qu'elles forment par des tutorats pendant leur stage et qu'elles embauchent plus facilement. Rappelons que, souvent, elles manquent de main-d'œuvre !

FDM : En quoi votre expérience politique a-t-elle guidé ce travail pour les jeunes ?

É.C. J'ai toujours voulu entreprendre dans cette voie, pour que les jeunes s'en sortent, pour que nos entreprises soient plus performantes, d'où par exemple le contrat apprentissage relancé en 1991 quand j'étais à Matignon, projet qui avait provoqué un tollé ! Il faut de la durée pour aboutir dans de tels projets, difficilement conciliables avec l'exercice du pouvoir dans un gouvernement. Porter un projet, c'est y croire et se battre pour sa réussite... parfois contre le système, qu'il soit administratif ou politique.

FDM : Vous avez présidé notre association, l'ADFE, à la fin des années 80. Quels souvenirs en gardez-vous ?

É.C. Je voyage beaucoup et perçois une amélioration de l'image de la France à l'étranger, les entreprises surtout progressent, on voit plus d'ouverture d'esprit de la part des Français, moins d'arrogance... mais la France s'occupe peu des siens à l'étranger. J'ai un excellent souvenir de l'ADFE grâce à laquelle j'ai rencontré des Français ambitieux pour leur pays, dévoués, imprégnés de l'idée de leur mission. En initiant cette association, François Mitterrand avait vu juste !

Dans cette voie, la France devrait repérer tous les jeunes étrangers qui ont fait leurs études en France, les suivre dans leur carrière, investir en eux... Une telle générosité intelligente nous permettrait d'en finir avec le sentiment d'abandon qu'ils peuvent avoir. C'est la mine d'or des ressources humaines.

www.fondatione2c.org

Collectif LGBT de Français du Monde-ADFE : tout nouveau et déjà bien occupé

Le 2 mars dernier a été fondé à Paris un collectif LGBT (lesbien – gay – bi – trans) interne à notre association. Au niveau national, il prend part à des discussions et à des actions revendicatives en lien avec d'autres associations, notamment l'Inter-LGBT.

Rappelons que nos principales revendications consistent en l'inscription dans le droit français du mariage homosexuel ouvrant aux couples homosexuels – et donc aux Français vivant hors de France – le droit à l'adoption. Mais plus généralement, nous nous mobilisons contre toutes les formes de discriminations et particulièrement celles qui touchent nos compatriotes établis à l'étranger ou rentrant en France avec leur partenaire étranger.

Le premier dossier que nous avons soutenu par un courrier au MAE nous a été transmis pas notre sénatrice Monique Cerisier ben Guiga, qui avait quant à elle saisi la ministre de la Justice à son sujet. Il concerne le cas d'un couple de Françaises mariées suivant le droit canadien. Leur enfant, fils biologique de l'une et fils adoptif de l'autre, n'avait pu sur présentation de son acte de naissance canadien obtenir la nationalité française sous prétexte que le code civil français ne reconnaît pas les unions de ce type. Seuls les parents biologiques de l'enfant peuvent être reconnus comme tels et transmettre leur nationalité à ce dernier. Une transcription partielle de l'acte de naissance est

donc en cours, la mère biologique ayant dû pour ce faire apporter la preuve qu'elle a bien accouché de son enfant...

Cet exemple nous montre combien la conception française actuelle du couple et de la famille donne la part belle au seul biologique, ce qui a permis les dérives récentes de l'amendement Hortefeux sur les tests ADN et exclut de fait la reconnaissance de liens fondés non uniquement sur le sang.

Dans une société constituée de plus en plus de familles recomposées, de parents élevant seuls leur(s) enfant(s) et aussi de couples homosexuels, cela pose question. Il suffit de consulter certains forums de discussion sur internet pour constater combien la polémique sur l'adoption au sein des couples homosexuels fait encore rage aujourd'hui. Certes, il faut toujours partir du bien-être de l'enfant et il est justifié de considérer que l'idéal absolu consisterait en un couple homme-femme élevant son ou ses enfants dans un environnement harmonieux car aimant – mais le fait est que ce cas de figure n'est pas toujours le plus fréquent aujourd'hui. Or, en France, l'adoption est permise aux célibataires. Est-ce alors si difficile de comprendre que deux personnes de même sexe puissent souhaiter accueillir un ou plusieurs enfants au sein de leur couple et d'admettre qu'elles puissent être elles aussi de bons parents ?

Ce cas est loin d'être unique, le Canada faisant partie des pays progressistes où

séjourne de nombreux couples homosexuels dont un nombre non négligeable élèvent des enfants biologiques ou adoptifs, parmi eux bien entendu des Français, en particulier au Québec. Mais un grand nombre d'entre eux hésitent à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de la nationalité française pour leurs enfants car ils craignent de se heurter à un refus pur et simple de la part de l'administration.

Nous souhaitons inciter ces personnes à se faire connaître de nous car plus les dossiers qui nous parviendront seront nombreux, plus nous pourrons peser en leur faveur avec l'aide de l'inter-LGBT dont nous sommes membre mais aussi la LDH (Ligue des Droits de l'Homme), l'APGL (Association des Parents Gays et Lesbiens) et la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité).

À suivre...

Cybèle Bouteiller

REJOINDRE LE COLLECTIF

Il est ouvert à tout adhérent à jour de sa cotisation quelle que soit son orientation amoureuse. Pour le rejoindre, il vous suffit d'envoyer votre demande à notre adresse :
fdmadfe.lgbt@gmail.com

Les engagements de Rama Yade...

Rama Yade, secrétaire d'État aux Droits de l'Homme et aux Affaires étrangères, a rencontré plusieurs organisations LGBT, dont l'Inter-LGBT. Elle leur a fait trois annonces :

- les atteintes graves aux droits de l'Homme contre les personnes LGBT feront l'objet d'interventions de sa part,

de celle du ministre des Affaires étrangères et du président de la République à l'occasion de déplacements officiels dans des pays réprimant l'homosexualité ou le transsexualisme.

- la présidence française de l'Union européenne sera mise à profit pour promouvoir une initiative des États

européens et de leurs partenaires à l'ONU, en vue d'une déclaration commune sur la dépénalisation de l'homosexualité.

- la France reconnaît la journée mondiale contre l'homophobie.

À suivre aussi !

Recrutés locaux de l'État français à l'étranger : trop c'est trop !



Grève au Centre culturel français du Caire

Dans mes récents déplacements à l'étranger, il n'y a pratiquement pas d'endroit où je n'ai été témoin de crises générées par le désordre et la précarité régnant en matière de contrats locaux du ministère des Affaires étrangères et des institutions évoluant dans sa mouvance, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en particulier.

En Égypte, c'est le licenciement brutal d'une quinzaine de personnes employées depuis des années au service culturel. Économies budgétaires, paraît-il, mais outre un soigneux ciblage des victimes, fallait-il vraiment jeter les affaires personnelles de l'un, tendre à un autre un sac poubelle pour les emporter, interdire à certains d'accéder d'un jour à l'autre à leur lieu de travail, faire des pressions multiples pour arracher des démissions forcées, remettre à plusieurs des lettres de licenciement les chassant le jour même ? Devant un tel désastre, notre association a pris la décision d'écrire publiquement à Bernard Kouchner pour lui demander de désavouer ces façons d'agir inadmissibles. (Cette lettre est disponible sur notre site www.francais-du-monde.net).

Au Pakistan, c'est l'École française qui veut soudainement imposer à plusieurs

enseignants des sortes de contrats à éclipse, d'un genre vraiment nouveau, où les intéressés sont recrutés sur des contrats dits annuels, mais dont la durée, travail et congés compris, ne dépasse pas huit mois et quelques jours. Que se passe-t-il le reste du temps ? mystère... Et, bien entendu, c'est à prendre ou à laisser. Certains acceptent, ne pouvant faire autrement, d'autres partent, écoeurés, après des années de loyaux services.

Au Soudan, encore une école française qui licencie un enseignant trois mois avant l'expiration d'un contrat d'un an, donc à durée déterminée. Ce type de contrat déjà précaire offre pourtant au moins la garantie d'aller jusqu'au terme fixé, sauf faute lourde, bien entendu. Sans préciser la faute, la lettre de licenciement explique que la décision a été prise sur la recommandation d'un inspecteur de l'Éducation nationale lors d'un récent passage. Léger détail, l'inspecteur en question n'a jamais rencontré l'enseignant en cause. Il n'avait d'ailleurs pas à le faire étant compétent pour le primaire alors que le licencié travaille dans le secondaire...

Voilà pour quelques exemples récents. Mais partout, même sans drame visible,

l'État employeur, et les organismes dans sa mouvance, s'ingénient à bâtir des contrats offrant le minimum de garanties possibles, à tirer toutes les ressources du droit local pour en extraire des dispositifs à précarité maximale.

Et une fois mises en place, ces mécaniques à broyer du salarié peuvent à tout moment se déclencher. Dans l'ambiance actuelle de repli des services de l'État à l'étranger, elles vont sans doute de plus en plus souvent se mettre en marche.

Que sont devenues les dispositions de la loi du 12 avril 2000 qui prévoyait que les contrats locaux proposés par les services de l'État à l'étranger devaient être conformes aux conventions internationales du travail ? Bien sûr, pour signer et ratifier ces conventions, l'État français n'est pas trop mauvais : plus d'une centaine à ce jour. Mais qu'a-t-on fait pour veiller à leur application dans les quelque 20.000 contrats locaux passés par l'État et ses dépendances à travers le monde ? Quelles instructions précises ont été diffusées en ce sens à nos services diplomatiques et consulaires, à nos services culturels, à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et, à travers elle, à tous les organismes gestionnaires d'établissements conventionnés ?

Il est temps que cessent cet arbitraire et ce désordre généralisés. Il est temps que le ministère des Affaires étrangères diffuse dans tous les postes des contrats-types cohérents et conformes aux normes internationales, ainsi que des règles précises - et même humaines, si ce n'est pas trop demander -, pour les appliquer. Il est temps que toutes les institutions dépendant de son aide acceptent à leur tour de respecter les règles ainsi définies. Ce vaste chantier intéresse, bien entendu, de nombreux Français employés en recrutement local, et un nombre encore plus important d'étrangers proches de nous, faisant confiance à notre pays. Nous avons le devoir de les soutenir. Français du Monde-ADFE va s'y employer.

François Nicoullaud

Les journées d'août à Paris

Stage Français du Monde-ADFE

Jeudi 28 août toute la journée ; Vendredi 29 août matin

Thème : Préparation des élections à l'AFE

(lieu : FIAP, 30 rue Cabanis, 75014 Paris, métro : Glacière)

Bureau National

Jeudi 28 août à 17h

(lieu : FIAP, 30 rue Cabanis, 75014 Paris, métro : Glacière)

Conseil d'Administration

Vendredi 29 août à 17h

(lieu : FIAP, 30 rue Cabanis, 75014 Paris, métro : Glacière)



Assemblée générale



Vendredi 29 août, 14h - 17h

(lieu : FIAP, 30 rue Cabanis, 75014 Paris, métro : Glacière)

Travaux en commissions :

- 2 commissions géographiques "élections 2009" : Afrique et Amériques
- Commission "Enseignement français à l'étranger"
- Commission "Affaires sociales : mise en œuvre au sein de la CFE de la politique sociale de Français du Monde-ADFE"



Samedi 30 août, 9h - 18h

(lieu : UIC, 16 rue Jean Rey 75015 Paris, métro : Bir-Hakeim)

Assemblée Générale statutaire

L'ordre du jour est téléchargeable sur notre site internet dans "le coin des adhérents"

Attention ! Notez bien les adresses des lieux où se tiendra l'Assemblée générale !

Tous les adhérents peuvent participer à l'Assemblée générale.

Assemblée générale des 29 et 30 août prochains

toutes les informations sur :

www.francais-du-monde.net

Certificat de nationalité française

Dans la vie d'un citoyen français, l'une des pires choses qu'il puisse arriver est l'obligation de produire un certificat de nationalité française. Car, outre que cette obligation peut être perçue comme la contestation d'une part fondamentale de l'identité personnelle, obtenir un CNF constitue l'une des pires démarches administratives qui soient. Et pourtant, un bon nombre de Français seront un jour ou l'autre confrontés à cette exigence. Pourquoi ? Comment devront-ils procéder ? Réponses pratiques...

À quelle occasion un CNF peut-il être demandé ?

Depuis le mois de septembre 2007, il n'y a plus besoin de CNF pour renouveler sa carte d'identité, dès lors qu'une carte d'identité de moins de dix ans peut être produite. Malgré cette simplification, la production d'un CNF s'impose pour l'établissement d'une première carte d'identité informatisée, d'un passeport, pour une candidature à un emploi dans la fonction publique. Dans le cas d'enfants mineurs dont les parents ont le CNF, le livret de famille et ont procédé à la transcription de tous les actes d'état civil, il y a abus de l'administration à demander un CNF mais les demandes abusives ne sont pas rares.

Qui peut le demander ?

La demande est personnelle. Les enfants de moins de 16 ans doivent être représentés par la personne qui exerce l'autorité parentale.

À qui le demander ?

Au greffier en chef du Tribunal d'Instance, seul compétent pour délivrer un certificat de nationalité. Dès lors, trois cas se présentent selon le lieu de naissance et de résidence du demandeur :

- s'il réside en France, au Tribunal d'Instance compétent du lieu de domicile (sans changement) ;
- s'il est né en France mais qu'il réside à l'étranger, au tribunal d'instance compétent du lieu de naissance (sans changement) ;
- s'il est né à l'étranger et qu'il réside à l'étranger, au Tribunal d'Instance de Paris 1er arrondissement (30 rue du Château des Rentiers 75013 Paris). Depuis le décret du 13 mai 2005, c'est le service de la nationalité des Français établis hors de France de ce tribunal qui centralise toutes les demandes.

Comment le demander ?

Directement auprès du greffier en chef du Tribunal d'Instance compétent. Attention ! Pour le 3ème cas, les consulats se sont dessaisis de la transmission des dossiers. La liste des pièces à fournir n'y est plus disponible. Il appartient donc au deman-

deur d'adresser au Tribunal d'Instance de Paris 1er arrondissement un dossier complet : demande, formulaire, pièces jointes, sous peine de rejet.

Le formulaire et la liste des pièces sont disponibles sur notre site : www.français-du-monde.net

Quel délai pour l'obtention ?

La question du délai pose le problème des dysfonctionnements dans les greffes des tribunaux. Le Tribunal d'Instance de Paris, en particulier, enregistre de nombreux mois de retard dans le traitement du courrier de demandes de CNF. Deux raisons à cela : d'une part l'afflux des demandes ; d'autre part un manque de personnel d'autant plus alarmant que, depuis juin 2005, les consulats n'ont plus la tâche d'aider les demandeurs à constituer leur dossier.

Désormais, au moins dix mois d'attente sont nécessaires avant de recevoir un accusé de réception du Tribunal d'Instance confirmant qu'un dossier est bien parvenu à ses services. Pour le traitement du dossier, et selon sa complexité, c'est-à-dire la nécessité de vérifier ou non les pièces qui le composent, le délai d'attente atteint environ un an et peut se porter à deux ans.

En cas de refus, quel recours ?

Les rejets de délivrance sont très fréquents. Si la demande est rejetée, le demandeur peut saisir le ministère de la Justice (1), qui décidera s'il y a lieu de procéder à la délivrance du certificat de nationalité.

Le service de la nationalité du Tribunal d'Instance de Paris constate la multiplication des recours :

- *Recours gracieux* : Le bureau de la nationalité au ministère de la Justice, pour qui le service de la rue des Rentiers doit photocopier l'ensemble du dossier, est totalement engorgé et donc le recours est d'une extrême lenteur.

- *Recours judiciaire* : Il est beaucoup plus rapide mais il nécessite la présence d'un avocat. De ce fait, il est réservé aux personnes ayant les moyens financiers d'une procédure et connaissant un avocat spécialisé.

(1) Ministère de la Justice - Direction des Affaires civiles et du Sceau - Bureau de la nationalité - 13, Place Vendôme, 75042 Paris cedex 01 - Téléphone : 01 44 77 60 60.

En mai 2007, Français du Monde-ADFE avait écrit à Rachida Dati pour lui dire nos inquiétudes sur le grave dysfonctionnement de son Administration concernant le traitement des CNF. Nous n'avons eu aucune réponse à notre lettre.

Thérèse Paraiso

Notez les références du site de la présidence française de l'Union européenne qui fonctionnera à plein dès fin juin : www.ue2008.fr/

Brèves... Brèves...

Narcisse vous salue bien !

Dédié (sic) aux Français vivant à l'étranger, le site www.expatriation.tv se propose de diffuser vos vidéos personnelles et de faire partager au monde "votre vie de tous les jours et votre expérience"...

Il vous suffit de "réaliser" votre film, de "vous inscrire gratuitement" sur le site et "d'envoyer" vos productions.

Cette initiative fait partie d'une tendance actuelle de développement du rôle de l'image rendue possible par les progrès du numérique. Ne risque-t-elle pas cependant de tomber dans les travers de la médiocrité nombriliste de la "TV-reality"... sous des prétextes de communication ?

L'aguichante voire dramatique promotion "Votre famille, vos proches n'imaginent peut-être pas ce que vous vivez, et ou vous vivez ; Montrez-leur !" devrait peut-être d'ailleurs être faite à l'Assemblée Nationale ! En effet, nos députés n'imaginent vraiment pas ce que nous vivons...

Philippe Loiseau

www.archivesnationales.culture.gouv.fr



Archives nationales, archives de l'administration centrale du quai d'Orsay, archives rapatriées des ambassades, nombreux liens et références historiques, commémorations, colloques, publications, recherches en cours,

rôle de la France dans les grandes dates :

- Il y a 90 ans, fin de la 1ère guerre mondiale.
- Il y a 60 ans, Déclaration universelle des Droits de l'Homme et Constitution de l'État d'Israël.
- Il y a 50 ans, Crise à Alger, retour au pouvoir du Général de Gaulle, Vè République.
- Il y a 40 ans, les événements de mai 68.

Infos complémentaires : www.diplomatie.gouv.fr



Caisse des Français de l'Étranger

Aides financières : des dispositifs spécifiques pour les assurés de la CFE

Les aides financières et les prestations supplémentaires sont destinées à alléger la charge financière pesant sur les assurés lorsqu'ils doivent supporter des dépenses liées à la maladie ou à un accident, qui ne sont que partiellement ou pas du tout remboursables, bien que médicalement justifiées, et qui peuvent ponctuellement déséquilibrer leur budget personnel. Ces prestations sont soumises à conditions de ressources.

Les cas sont examinés par une commission composée d'administrateurs de la Caisse qui s'efforcent de prendre en considération la situation financière d'ensemble du demandeur ainsi que les particularités économiques et sanitaires du pays où il réside. Dans de telles situations, écrivez à la Commission d'action sanitaire et sociale, en donnant un maximum de détails. Joignez à votre lettre tous les documents qui peuvent éclairer la Commission (prescriptions médicales, explications des professionnels de santé, factures acquittées ; la Caisse n'est pas habilitée à faire l'avance des frais).

Des exemples :

- Prise en charge de fournitures ou accessoires non remboursables.
- Aide financière pour aménagement du domicile en fonction du handicap de l'assuré ou d'un ayant droit.
- Amélioration des remboursements dans les pays où les tarifs médicaux sont plus élevés qu'en France.
- En cas de décès d'un assuré ou d'un ayant droit, prise en charge partielle des frais de rapatriement du corps.
- Prise en charge partielle de frais de transports médicalement justifiés.
- Hébergement d'un parent en maison d'accueil (enfant hospitalisé).
- Prise en charge des frais de séjour à « l'hôtel hospitalier » quand l'état de santé ne nécessite pas la présence permanente à l'hôpital.
- Aides à la réadaptation fonctionnelle.
- Frais de forfait journalier en cas d'hospitalisation.

Caisse des Français de l'Étranger
BP 100, 77950 Rubelles - tél : 33 1 64 71 70 44
www.cfe.fr - courrier@cfe.fr

publicité



Libre circulation des personnes en Europe, l'espace Schengen s'étend

Depuis le 30 mars, les contrôles frontaliers dans les aéroports d'Estonie, de Hongrie, de Lettonie, de Lituanie, de Malte, de Pologne, de Slovaquie, de Slovénie et de la République tchèque sont supprimés pour les passagers effectuant des vols à l'intérieur de l'espace Schengen. La levée des contrôles aux frontières terrestres et maritimes de ces pays date du 21 décembre 2007.

Avec plus de 400 millions de personnes, cet espace de libre circulation compte à ce jour 24 pays, 22 des 27 États de l'Union européenne auxquels s'ajoutent l'Islande et la Norvège.

Pour justifier de sa qualité de citoyen de l'Union, une simple pièce d'identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité) suffit désormais pour franchir les frontières intérieures. Des contrôles mobiles peuvent néanmoins être effectués tandis que les contrôles aux frontières extérieures de cet espace sont renforcés.

La Suisse adhèrera à cet espace d'ici la fin de l'année, en attendant la Bulgarie, Chypre, le Liechtenstein et la Roumanie.

www.servicepublic.fr

Emploi, formation professionnelle

La commission permanente s'est réunie le 10 mars dernier sous la présidence de Monsieur Catta, Directeur des Français à l'étranger et des Étrangers en France.

Grâce à l'activité des comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle, 4002 placements ont été effectués en 2007. Le coût moyen par placement est de 275 euros. 57 % de ces placements concernent des femmes. L'Europe représente les deux tiers des placements (68 %). La formation ouverte à distance (FOAD) et permettant une remise à niveau pour accéder à une formation qualifiante, se développe.

Le budget est de 900 000 euros. À ce jour, 540 000 euros ont été débloqués pour l'emploi et 130 000 pour la formation, laissant une réserve de 230 000 euros pour financer des opérations à venir.

J'ai pu présenter le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) et sa possible application à l'étranger. La commission s'est montrée intéressée. Monsieur Catta a demandé de lui faire parvenir des dossiers en se disant prêt à les financer. Le guide pratique sur la VAE est en ligne sur le site de Français du Monde-ADFE. Si vous connaissez des candidats, merci de nous contacter pour que nous puissions les aider et suivre leur dossier.

Christian BOLOCH

La Banque centrale européenne a dix ans

11 pays et 318 millions d'habitants sont dotés d'une monnaie commune, la confiance s'est installée, la "base de sa crédibilité et donc de son utilité dans les relations économiques quotidiennes" mais, selon le magazine Alternatives économiques, "le plus dur reste à faire".

Notamment pour la relance de la croissance économique. "Faiblesse des politiques structurelles communes, budget européen squelettique (1% du PIB, contre 19 % pour le budget fédéral des États-Unis), incapacité de l'Europe à se doter d'une coordination des politiques budgétaires des États membres au-delà du Pacte de stabilité".

Chaque État est tenté de jouer "en priorité le dumping social et fiscal vis-à-vis des voisins aux dépens de la croissance globale de la zone". Menaces sur la stabilité même de l'euro ! Perspectives peu réjouissantes. Et que nous réserve la présidence française...?

www.alternatives-economiques.fr

Simplification du droit, quelques avancées...

Loi n° 2007-1787 (JO du 21.12.2007)

Toute personne ayant conclu un pacte civil de solidarité ou tout concubin peut désormais représenter son partenaire devant certaines juridictions (*Art. 2, extraits*).

La loi supprime le récépissé de déclaration fiscale en matière de succession et donne au notaire la compétence de dresser l'acte de notoriété (afin de prouver la qualité d'héritier d'une personne) (*Art 9, extraits*). Cette loi permet à chaque citoyen de demander à l'administration l'abrogation des "règlements illégaux ou devenus sans objet". Il s'agit d'inciter l'autorité administrative, sous peine de voir sa responsabilité engagée, à abroger certaines dispositions (*article modifiant l'article 16.1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs administrations*).

Adhésion à l'ADFE-Français du Monde :

Merci de contacter votre section locale.

Abonnement à Français du Monde :

16 euros (5 numéros par an)

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : ADFE-FdM
à envoyer à : ADFE-FdM,
62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris

Mission en Égypte et au Soudan



Après la classe, Centre culturel français de Khartoum

Je me suis rendu en Égypte et au Soudan en mai dernier. Comme je m'efforce de le faire à chacun de mes déplacements, j'ai visité services diplomatiques et consulaires, services et centres culturels et de recherche, écoles françaises de différents statuts... Au Caire, à Alexandrie et à Khartoum, j'ai pu prononcer dans nos centres culturels des conférences sur des sujets d'actualité afin de rencontrer des Français, des Égyptiens, des Soudanais. Comme à chacun de mes déplacements, je reviens enrichi de toutes les réalités de terrain que j'ai pu côtoyer, grâce en particulier aux responsables locaux de notre association, qui m'ont partout généreusement accueilli et très efficacement organisé tous mes contacts. Sur le Caire, merci en particulier à Marianick, à Béatrice et à Georges, sur Khartoum merci à Yves et à Leïla ! Merci aussi aux agents de nos ambassades et consulats qui ont contribué, chacun à sa façon, au bon déroulement du programme.

Quelques points forts et enseignements de ce déplacement :

En Égypte, la communauté française, mais aussi les amis de la France, et même beaucoup d'Égyptiens informés par la presse, la radio, la télévision, restent choqués de la façon dont a été conduit en début d'année le licenciement collectif d'une quinzaine d'employés du centre culturel français. Méthodes expé-

ditives et brutales, non respect du droit, ce qui fait que l'affaire est à présent devant les tribunaux égyptiens ! L'on n'a donc pas fini d'en entendre parler, et chaque fois que l'on en parle, l'image de la France prend un sérieux coup dans l'opinion égyptienne. Notre Association a écrit au ministre des Affaires étrangères pour lui demander d'arrêter les frais de cette lamentable affaire. Espérons que nous serons entendus. Mais il faut dire qu'il ne s'agit là que d'un épisode d'une politique systématique de maintien dans la précarité de milliers de recrutés locaux

d'emprises françaises à l'étranger. Français du Monde-ADFE abordera ce problème dans toute son ampleur (cf. article sur le sujet page 6).

À Alexandrie, l'on peut voir à quoi se trouve réduit un consulat général dit "d'influence" ou "à gestion simplifiée"... Sans personnel, sans moyens ni leviers d'action, doté de locaux faiblement entretenus, dégageant plus qu'autre chose la nostalgie d'une gloire passée, quel peut être le rayonnement d'une telle structure ?

Croit-on vraiment que l'on puisse faire illusion sur les Égyptiens que nous sommes censés garder proches de nous quand on leur explique qu'il leur faut désormais, pour un visa, se rendre au moins deux fois au Caire ? Et là encore, ce n'est qu'un exemple d'une situation que l'on voit se reproduire un peu partout de par le monde.

Nos établissements d'enseignement éprouvent, eux aussi, les effets des restrictions budgétaires, de la montée en valeur de l'Euro, des suppressions de postes. Partout, beaucoup d'enseignants recrutés localement et dotés de contrats précaires, vivant souvent dans l'angoisse de leur sort l'année prochaine. Presque partout, moins de postes de titulaires de l'Éducation nationale, et auprès des établissements homologués moins d'assistants pédagogiques. Au Caire, à

Alexandrie, et à Khartoum, les trois établissements de référence, le premier en gestion directe, le second confié à la Mission laïque, le dernier en gestion parentale, occupent des locaux anciens, comme au Caire, ou des maisons bourgeoises inadaptées, et même carrément hors normes. Il est urgent de les réinstaller. Des projets sont en cours. On en parle parfois depuis des années. Quand vont-ils aboutir ?

Malgré toutes ces difficultés, il est réconfortant de voir l'engagement des uns et des autres, l'enthousiasme dans les missions confiées. Même si l'on sent dans nos centres culturels combien les moyens sont comptés, comment les personnels sont précarisés, il est réconfortant de voir la jeunesse qui s'y



presse pour y trouver ce bien rare et précieux : un espace de rencontres et de liberté. Dans le centre culturel de Khartoum, et dans son antenne à l'université, quel que soit l'état de dégradation des locaux, pas une chaise vide, pas un écran d'ordinateur inoccupé ! Et quand le Centre descend dans la rue qui le longe pour un grand concert public en plein air, là, c'est vraiment la fête. Tous ceux qui y ont travaillé oublient alors leurs soucis et se trouvent récompensés !

François Nicoulaud

FdM-ADFE Égypte : <http://adfe.org/egypte/>

Canada : ouvert sur le monde

L'Europe au Canada

Le Canada est probablement le pays à connaître la plus forte diversité ethnique au monde. Dans la ville de Toronto, par exemple, on parle plus de 58 langues. D'ailleurs, le Canada est le seul pays où la langue française soit en progression. Même si à Toronto les langues européennes sont minoritaires aujourd'hui, ce sont bien les Européens qui ont construit le Canada en y apportant leurs valeurs, leur culture et jusqu'à un certain point leur histoire.

Un événement important vient d'avoir lieu en avril 2008 dans la capitale fédérale, Ottawa : la première rencontre entre les membres de l'ACCEE (Association canadienne des conseillers élus européens), qui regroupe des représentants des 27 pays de la Communauté européenne, et le représentant de la Commission européenne, M. Dorian Prince. Rencontre durant laquelle ont été posés les premiers jalons d'une collaboration pour la promotion de l'Europe en Amérique du Nord. Il est vrai que sur le continent nord-américain peu nombreux sont ceux qui connaissent ou seulement soupçonnent

l'existence de cette Union européenne et un véritable travail de communication mérite d'y être entrepris. L'ACCEE s'est donnée comme buts : la promotion de l'identité et de l'unité européenne ainsi que le développement, l'épanouissement et la collaboration des communautés européennes au Canada.

La création de cette association remonte à 2005, elle a été reconnue officiellement en février 2007 et deux de ses fondateurs sont des membres de Français du Monde-ADFE, Brigitte Sauvage et moi-même. Actuellement, cette association regroupe tous les conseillers élus français du Canada en plus des élus italiens et portugais, ainsi que les représentants des autres pays de l'Union qui se préparent à y adhérer.

Sur le plan concret, l'association se propose d'attribuer des prix à des élèves de niveau secondaire, d'organiser des conférences et des événements culturels sur l'Europe et de faire reconnaître le 9 mai comme la journée officielle

européenne dans les plus grandes villes canadiennes. Il est fort probable que ce modèle d'as-



Ontario College of Art & Design

sociation se multiplie et permette aux Européens "expatriés" sur d'autres continents de revendiquer leur appartenance à leur Europe d'origine en attendant l'obtention d'une citoyenneté européenne, un jour, qui sait...

Dan Brignoli
Vice-président FDM-ADFE Toronto
Conseiller AFE
d.brignoli@assemblee-afe.fr

...et la France à Québec

La ville de Québec fête son 400^{ème} anniversaire. Fondée officiellement le 3 juillet 1608 par Samuel de Champlain, Québec est la "capitale France" de 1608 à 1627 et de 1632 à 1763. Aujourd'hui, chef lieu de la Province de Québec, et seule ville fortifiée d'Amérique du Nord. L'arrondissement historique du vieux Québec est classé patrimoine mondial par l'UNESCO en 1985. 500 000 habitants, importante communauté française.

Programme d'événements toute au long de l'année unissant culture, économie, coopération, politique,

jeunesse et francophonie, organisés par la France (ministères des Affaires étrangères européennes, de la Culture et de la Communication) et la ville de Québec. Québec accueillera le 12^{ème} sommet de la Francophonie en octobre prochain.

Le consulat de France à Québec se fait le relais de ces manifestations : www.consulfrance-quebec.org
Infos : www.mri.gouv.qc.ca
<http://monquebec2008.sympatico.msn.ca>

Contact Français du Monde-ADFE :
Brigitte Sauvage, conseillère AFE,
b.sauvage@assemblee-afe.fr



Après la crise, le compromis : TV5 restera francophone

Dix jours après avoir frôlé la crise, le conseil d'administration de la chaîne francophone TV5 Monde semble avoir trouvé un compromis heureux.

Un note du gouvernement français envoyée à ses partenaires francophones avait été très peu appréciée par ceux-ci car elle laissait entrevoir une augmentation de leur participation sans contrepartie (voir l'article de Claude Girault dans le FDM 148). Rappelons qu'il a fallu des mois de conflit larvé entre la France et ses partenaires et la menace de leur retrait pour qu'ils se mettent enfin d'accord, le 29 avril dernier, sur deux points essentiels. TV5 Monde ne sera pas contrôlé par la France et gardera son autonomie éditoriale grâce à une directrice générale, Marie-Christine Saragosse, distincte du Président, Alain de Pouzilhac.

Si la discorde fut si longue, c'est que les enjeux sont importants. Elle a débuté l'an dernier, lorsque Nicolas Sarkozy a annoncé son intention de réformer ce que l'on appelle l'audiovisuel extérieur : les chaînes télévisées et radios françaises à l'étranger. L'intention était de le moderniser en rapprochant les rédactions de RFI, France 24 et TV5 Monde dans une société holding, pour les mettre au service du rayonnement français à l'étranger et pouvoir ainsi rivaliser avec les chaînes anglo-saxonnes.

Deux polémiques sont alors apparues. La première concerne France 24 qui est actuellement diffusée en trois langues : français, anglais et arabe, et à laquelle on veut imposer l'usage exclusif du français. La seconde, plus vive, concerne TV5 Monde. Cette chaîne télévisée, présente dans de nombreux pays, a en effet un statut particulier. Ça n'est pas une chaîne française mais francophone puisque la Suisse, la Belgique et le Canada y participent. Cette diversité fait sa richesse. La tentative de la France – qui, il est vrai, en détient la majorité des parts (les deux tiers) – de vouloir faire de TV5 Monde une filiale de sa holding France Monde – qui devra sans doute

changer de nom, celui-ci étant déjà déposé – a donc été perçue d'un très mauvais œil de la part de nos partenaires qui ne se sentent pas le devoir de servir le rayonnement de la France de par le monde.

Ils se sont d'autant plus offusqués qu'ils ne se sentaient pas consultés et ont dénoncé d'une seule voix l'arrogance française. Ils ont rejeté la proposition de nommer Christine Ockrent, au poste de directrice de la chaîne et ont exigé de pouvoir nommer un futur directeur général, doté de véritables pouvoirs. À la mi-avril, ils ont même menacé de se retirer.

Le compromis trouvé est donc inespéré et sans doute salvateur. Il a été décidé qu'Alain de Pouzilhac resterait président de TV5 Monde mais que la directrice générale serait Marie-Christine Saragosse. Pour faire accepter l'intégration de TV5 Monde dans la holding, il avait été proposé aux partenaires de partenaires francophones de nommer un directeur "francophone". Mais la France est un pays francophone ont-ils fait valoir pour expliquer leur adhésion à la nomination de Marie-Christine Saragosse en laquelle ils ont confiance.

Elle a réussi à rassembler tout le monde, salariés et partenaires, sur son nom. Il faut dire qu'elle connaît bien le métier et la chaîne puisqu'elle en a été directrice puis la vice-présidente de 2001 à 2006 et qu'elle a assuré l'intérim après le décès de Serge Adda.

L'accord porte aussi sur un autre point fondamental : TV5 Monde ne sera pas une filiale mais seulement un partenaire de la holding française qui ne pourra pas en détenir plus de 49% des parts. En contrepartie, les autres pays francophones augmenteront leur participation financière et la chaîne diffusera plus de productions francophones.

En somme, comme le dit la ministre de la culture et de l'audiovisuel belge, Fadila Laanan, cet accord "crée les conditions de modernisation de la chaîne". Étant donné la richesse et l'importance de TV5 Monde pour la communauté francophone dans son ensemble, nous saluons ce dénouement heureux et nous souhaitons pleine réussite à toute l'équipe de TV5 Monde.

Monique Cerisier ben Guiga
sénatrice



11-20 juillet Journées Mondiales Francophones



Strasbourg réunira plus de 1000 personnes originaires des 5 continents pour célébrer la francophonie et le dialogue entre les peuples dans le cadre du cinquantième anniversaire des Centres internationaux francophones qui sont organisés depuis 1958 par les Lions Clubs de France.

Placées notamment sous le haut patronnage du secrétaire général de l'OIF Abdou Diouf, ces journées permettront à beaucoup de vivre au cœur des valeurs de la francophonie.

Infos, service de presse : n.chornowicz@wanadoo.fr

Visite du Sénateur Richard Yung et du conseiller AFE René Aicardi en Corée



C'est avec grand plaisir que la section FdM-ADFE Corée a accueilli Richard Yung, Sénateur des Français établis hors de France, et René Aicardi, conseiller à

l'Assemblée des Français de l'Étranger, au terme de leur tournée en Orient Extrême. Leur passage à Séoul, du 10 au 13 avril, leur aura permis de labourer

en profondeur le terrain métissé des relations franco-coréennes et de mesurer notre présence - une et multiple - au Pays du Matin calme. Richard a ravi son auditoire universitaire en donnant une conférence sur "Le Traité de Lisbonne et la présidence française de l'Union européenne" à la prestigieuse Université de Sunkyunkwan.

Une soirée associative fort conviviale, organisée par Lee Hyeonnae, notre Présidente, a réuni les amis de Corée autour de nos hôtes. Une bonne occasion de discuter des problèmes des Français expatriés localement et dans le monde.

De telles rencontres, faites d'écoute et de disponibilité, indispensables à notre marche en avant, indispensent notre rayonnement et nous permettent d'envisager un avenir où "les fruits passeront la promesse des fleurs".

Pierre Ory
Secrétaire de FdM-ADFE Corée

Visite à Libreville



Lors de ma récente mission au Cameroun et au Gabon, j'ai pu constater le dynamisme de la section de Libreville. Un groupe d'une soixantaine d'adhérents, très actifs, organise des activités culturelles et festives et défend, grâce au travail de Maurice Courcier, notre élu à l'Assemblée des Français de l'Étranger, les intérêts de nos compatriotes. Le Consul Général de France à Libreville a salué la qualité du travail de notre association.

Le 17 avril 2008, j'ai tenu une conférence sur le thème "comment faire pour obtenir un diplôme en validant votre expérience professionnelle". Cette conférence, au Centre Culturel Français, suivie par un public nombreux, a donné lieu à un article dans le quotidien national l'Union. Depuis, une délégation interministérielle gabonaise a rencontré Maurice Courcier pour voir comment mettre en place un dispositif similaire au Gabon. Contacté, je les ai assurés de mon soutien et de mon aide pour y parvenir.

Christian Boloch
Vice-président FdM-ADFE

La section **FdM-ADFE de Yaoundé** au Cameroun publie une lettre d'information dans laquelle elle présente ses activités, le voyage de Monique Cerisier ben Guiga, Sénatrice, la soirée Chandeleur, le goûter-piscine, ses réunions et permanences, mais aussi des nouvelles du monde : accords de partenariat économique Europe-Afrique, la primaire démocrate aux États-Unis... Bravo à l'équipe de Vincent Perrot !

nos adresses

AFGHANISTAN

Kaboul : Michel Ouliac
CEFA - SP 55005
00790 Armées

AFRIQUE DU SUD

• François Chambraud
Po Box 29051
Sunnyside 0002
0132 **PRETORIA**

ALGÉRIE

• **Alger** : Djallal Aberkane
7 rue Soudani Bououdjemaa
16000 - Alger
• Guy Bonifacio
rue de la caisserie
31000 **Oran**
• Zoubeida Mecheri
3 rue Larbi Tebessi
23000 **Annaba**
• Geneviève Boukroune
ADFE, 75 boulevard Pasteur
Bellevue
25000 **Constantine**
• Sonia Benhocine
4 rue des Frères Meslem
19000 **Sétif**

ALLEMAGNE

Bade Palatinat :
Claude Chapat
Türkheimerstr. 8
76829 Landau in der Pfalz
Basse Franconie :
Catherine Rioux
Hungerweg 5
63801 Kleinostheim
Berlin : Philippe Loiseau
Bredowstr. 38, 10551 Berlin
Düsseldorf :
Denis Combe-Chastel,
Cronenbergerstr. 139
42651 Solinger
Francfort : Alain Cardot
Schifferstr. 36
60594 Francfort
Hambourg :
Michèle Rubow
Moornhof 2B
22399 Hambourg
Munich : Philippe Moreau
Marlene-Dietrich-strasse 47
80636 - Munich
Stuttgart :
Nicole Heidelberger
Sonnenbergstr. 5B
70140 Stuttgart

ANDORRE

Philippe Noël
Résidence Hort de Godi
Edif n° 10 - Baixa 2 A
200 **Encamp**

ANGOLA

Alain Blanchemanche
c/o ambassade de France en
Angola à **Luanda***

ARABIE SAOUDITE

• Rachid Ait Mehdi
Saudi Oger - PO Box 1449
11431 **Riyadh**
• Mohamed El Sayed
ADFE - PO BOX 9982
21423 **Djeddah**

ARGENTINE

Josiane Thierry
calle Suipacha 834
1008 **Buenos Aires**

AUSTRALIE

Stéphane Fagez
ADFE - PO BOX Q 256
QVB post office
Sydney NSW 1230

AUTRICHE

Sylvie Köck-Miquel,
Lechnerstrasse 2-4/3/46
1030 **Vienne**

BELGIQUE

Françoise Bougeon-Maassen
Kastanjedreef 51
3090 **Overijse**

BENIN

Anne Brunet-Apithy
ADFE, B.P. 2760
Cotonou

BOLIVIE

Michelle Morales
Casilla 12663 - **La Paz**

BRESIL

• Alain Laurent
rua Pereira da Silva 685/106
22221-140 **Rio de Janeiro RJ**
• Brigitte Douet
Rua Dr Pinto Ferraz 97, apto 74
04117 040 **Sao Paulo SP**
• Jean Sublon
SQSW 305, bloco K, aptdo 604
70673-462 **Brasilia DF**

BURKINA FASO

Daniel Granier
06 BP 9891
Ouagadougou 06

CAMEROUN

• Vincent Perrot
BP 1196 - **Yaoundé**
• Michael Epaka
BP 222 - **Douala**

CANADA

• Jean Isseri
Apt 3, 324 carré St Louis #2
Montréal H2X 1A5
• Francine Watkins
4 Admiral Road
M5R214 **Toronto**

CENTRAFRICAINE (Rep.)

Bruno Asselin
BP 1914 - **Bangui**

CHILI

ADFE Chili
c/o Evelynne Briffault
Paseo Bulnes 79, depto 113
Santiago Centro

CHINE

• Odile Pierquin
Lycée français de Pékin*
• René Aicardi
Consulat de France à
Hong-Kong*
• Stéphanie Hélicher
458 Wan Hang Du road
Building 3, apt 19A
200040 **Shanghai**

COLOMBIE

Bruno Thérét
Liceo Louis Pasteur,
calle 87 # 7-77 - **Bogota**

COMORES

Aboubacar Abdoul Wahab
BP 1394 - **Moroni**

CONGO

• Jean-Pierre Vauchel
BP 1256 - **Pointe Noire**
• Marlène Bach
BP 13593 - **Brazzaville**

CONGO Démocratique

Patricia Konan-Lumumba
BP 403, Kin 1 - **Gombe**
Kinshasa

CORÉE DU SUD

Hyeonnae Lee
Seochogu Banpo Dong 80-11,
Namhyun villa 301
Séoul

COSTA RICA

Denis Glock
ADFE CR - Apdo 99-2120
San José

COTE D'IVOIRE

Yvonne Trah-Bi
25 BP 1266
Abidjan 25

DANEMARK

Françoise Brustis-Landsdorf
Sankt Knuds Veg 48B
1903 Frederiksberg C

DJIBOUTI (Rép.)

Vincent Sadéque
ADFE Djibouti - BP 2374
Djibouti

EGYPTE

Marie-Annick Urvoy
23 rue Khalil el Aroussi,
Héliopolis - **Le Caire**

EMIRATS ARABES UNIS

• Elisabeth Rayer Al Youssef
BP 59 646 - **Abu Dhabi**
• Eric Thimonier
BP 27425 - **Dubai**

EQUATEUR

Denis Farkas
Empresa AGORA, Republica
de El Salvador N34-51 y Suiza
Quito

ESPAGNE

Madrid :
Marie-Laure Rieu-Millan
Finisterre 3, 28029 Madrid
Alicante : Alain-Yves Perrot
Apartado de Correos, 59
03560 El Campello (Alicante)
Barcelone : Christine Arrieta
ronda de la Universidad
n°23 - 3° 1° a
08007 Barcelona
Bilbao : Isabelle Martinez
Avenida Santa Ana 16.8°C
48940 Lejona - Viscaya - Bilbao
Valence : Annick Valdecabres
Diseminado 248
46117 Paterna (Valencia)

ETATS UNIS

Los Angeles :
Hélène Demeestere
2131 Nichols Canyon road
Los Angeles CA 90046
San Francisco :
Hervé Lejeune
277 Duncan street
San Francisco CA 94131
Boston :
Cyrille Kuhn
51 Forest Street
Winchester MA 01890
Chicago : Marc Billon
2027 West Pierce Avenue
Chicago IL 60622
New-York :
Janine Guillocheau-Archer
ADFE New-York, P.O. Box 331
Larchmont, NY 10538
Washington :
Chantal Ramat
4857 Battery Lane #204
Bethesda MD 20814

IRAN

Patrick Noël
Lycée Français de **Téhéran**
s/c ambassade de France*

IRLANDE

Hélène Conway
Ailort - Dalkey avenue
Dalkey c/o Dublin

ISRAEL

Isia Poznanski
2/11 Hey Baiyar, 62093 **Tel Aviv**
• Charles Fachler
Maalot Dafna 126/4
97763 **Jérusalem**

ETHIOPIE

Claude Vilain
ADFE - POB 12 611
Addis Abeba

FINLANDE

Jacques Delcos
Keinulaudanti 5 F 127
00170 **Helsinki**

FRANCE

Section France de l'ADFE
Jean-Yves Le Déaut
233 boulevard St Germain
75355 **Paris Cedex 07 SP**

GABON

René Mocchi
ADFE Gabon, BP 5739
Libreville

GRANDE BRETAGNE

Eric Simon
5 Keswick Heights
26-28 Keswick road - Putney
Londres SW15 2JR

GRECE

• Frédéric Bendali
16 rue Rostoviou
11523 **Athènes**
• ADFE Thessalonique
c/o Institut Français
2 Leoforou Stratou A
54640 **Thessalonique**

GUATEMALA

Jean-Luc Betoulle
14 calle 6-54 (calle Mariscal)
zona 11 - **Guatemala** 01011

GUINEE

Ali Fawaz
BP 2 - **Conakry**

HAITI

ADFE Haïti
BP 15900 - **Pétionville**

HONDURAS

René Pauck
3921 Colonia Victor F. Ardon
apdo 1677 - **Tegucigalpa**

HONGRIE

François Mosnier
Moricz Zsigmond Körter 14
2 Ermelet 3, 1117 **Budapest**

INDE

• Jean Couppoussamy
ADFE, 51 rue Isvarankoil
Mairie Oulgaret
605010 **Pondichéry**
• Michèle Janezic
235 Satya niketan, Moti Bagh II
New-Delhi 110021

INDONESIE

Yann Moreau
Gaharu V/9 - Cilandak
12430 **Jakarta**

IRAN

Patrick Noël
Lycée Français de **Téhéran**
s/c ambassade de France*

IRLANDE

Hélène Conway
Ailort - Dalkey avenue
Dalkey c/o Dublin

ISRAEL

Isia Poznanski
2/11 Hey Baiyar, 62093 **Tel Aviv**
• Charles Fachler
Maalot Dafna 126/4
97763 **Jérusalem**

ITALIE

• ADFE Rome et Latium
Via Daverio, 41
00152 **Rome**
• **Lombardie** :
Marc Hohenadel
Via Cavour 22
21020 Buguggiate (VA)
• **Naples** : Antoine Proroga
Via Silio Italico 16
80070 Bacoli (NA)

JAPON

• **Tokyo** :
Etienne Barral
104 Yaraicho Shinjuku-Ku,
Tokyo 162-0805
• **Japon de l'Ouest** :
Jacques Joly
Takano Kamitakeya cho 10-4
Sakyo ku
Kyoto 606-8105

KENYA

Christian Caldara
ADFE - PO BOX 57310
Nairobi

LAOS

Myriam Rahem
BP 7950 - **Vientiane**

LIBAN

Eve El Mokaddem
Lycée franco-libanais
Tripoli*

LIBYE

Marie Allano
BP 7629
Furnage - **Tripoli**

LUXEMBOURG

Serge Lustac
11 rue Michel Welter
2730 **Luxembourg**

MADAGASCAR

Jean-Daniel Chaoui
FM 64 bis Morondava
Antehiroka Ambohidratrimo
105 **Antananarivo**
• Jean-Michel Robinet
ECAM BP 321, **Monrondava**

MALI

Hélène Emery-N'Diaye
c/o A. Hacko
B.P. 1555 - **Bamako**

MAROC

Jacques Maury
66 rue Jean Jaurès
Casablanca
• Martine Rebecchini
collège Paul Gauguin,
BP 796, 80000 **Agadir**
• M. Pascale Avignon-Vernet
228 av Général Brittel
quartier OLM, 10001 **Rabat**
• Rabia Bahaji
B.P. 1712, **Fes Atlas**
• Abel Aunière
BP 1675, **Tanger**
• Bérandère El Anbassi
résidence Nakhil apt 12
Bd Mohammed VI
40000 **Marrakech**

MAURICE (Ile)

Marcel Misslin
65 Domaine de l'Intendance
Rue Père Laval
Rose Hill

MAURITANIE

Joséphine Panico
BP 973
Nouakchott

MEXIQUE

François Boucher
Fresas 102 dpt 601, Col. del
valle - 03100 **Mexico DF**

MOZAMBIQUE

Cédric Bernet
66 rue Eduardo Noronha
Maputo

NICARAGUA

Laurent Dietsch
apartado postal SV 25
Managua

NIGER

Nathalie Prevost
BP 722
Niamey

NIGERIA

Benoit Fricaud
Lycée Louis Pasteur
Consulat de France à **Lagos***

NORVEGE

Bella Butzbach
Ole Vigs gate 14
0366 **Oslo**

NOUVELLE ZÉLANDE

Nadine Plet
117 Shackleton road
Mt Eden - **Auckland**

PAYS BAS

• Bernadette Van Der Horst
Louis Bouwmeesterlaan 251
3584 GH **Utrecht**
• **La Haye** : Catherine Libeau
Vondellaan 4
2281 CB Rijswijk

POLOGNE

Anne Malik-Guillet
Ul. Broniewskiego 66m34
00852 **Varsovie**

PORTUGAL

Arnaud Leroy
EMSA, Av. D. Joao II
Lote 1-06-2-5
1998-01 **Lisbonne**

ROUMANIE

Gérard Gouron
Lycée français, 22 rue C. Tel
Bucarest
• Roger Cordier, strada Cuza
Voda n°46
8700 **Constantza**

SENEGAL

• Maryvonne Samb
ADFE - B.P. 6263
Dakar Etoile
• Marcel Savi de Tove
B.P. 585
Saint Louis

SEYCHELLES

Claude Colin
BP 1198 - **Victoria**

SLOVAQUIE

Michel Dubost
PO BOX 16
81005 **Braştilava**

SUEDE

Frédéric Pillot
Järnaldersringen 397
13665 **Haninge**

SUISSE

Jean-Pierre Capelli
AFS Vaud-Valais
Case postale 5285
1002 **Lausanne**

• **Bâle** : Gérard Martinez
In den Weggschenden 24
4132 Mültenz (BL)

Berne

Madeleine Droux
Mattenweg 7
3414 Oberburg
• **Genève** :
Christian Beaurain
AFS-ADFE, CP 316
1211 Genève 19

Neuchâtel/Fribourg

• **Neuchâtel/Fribourg** :
Marceau Kaub
17 Ch. des Planches
2016 Cortaillod

TCHAD

Patrick Raimbault
BP 898
N'Djamena

REPUBLIQUE TCHEQUE

Raymond Briard
Nad Zlatnici 7
160 000 **Prague** 6

THAILANDE

Daniel Sztanke
Euro Panasiatic Distribution Co
Ltd - 590/2 South Pattaya road
20150 Chonburi - **Pattaya**

TOGO

Françoise Mensah
ADFE, BP 2358
Lomé

TUNISIE

Guillaume Grosso
ADFE, 3 passage du Royaume
d'Arabie Saoudite
1002 **Tunis Belvédère**
• Sonia Yatouji-Toumi
Laboratoire de Biochimie
Faculté de Médecine
5000 **Monastir**

TURQUIE

Bernard Burgarella
Changir Yokusu n° 30
80060 **Istanbul**

URUGUAY

Régine Chouchanian
Presidente Gestido 2794
11300 **Montevideo**

VANUATU

Eric Bourdet
BP 480 - **Port Vila**

VENEZUELA

Brigitte Saiz
CCS 526, 11010 NW
30th Street, Suite 104
Miami, FL 33172-5032
Etats-Unis

VIET NAM

Didier Lachize
29/5C Thach Thi Thanh
Q1 TP **Ho Chi Minh Ville**

* s/c V.D. 128 bis rue de
l'Université
75351 **Paris 07 SP**

Adresses électroniques sur
notre site internet :
www.francais-du-monde.net

PARTEZ EN TOUTE SÉCURITÉ SOCIALE



Expatriés, pensez à votre Sécurité sociale française !

Si vous travaillez, étudiez
ou simplement résidez
à l'étranger, vous avez droit,
comme tout Français,
à la Sécurité sociale.
Caisse d'assurance
volontaire, la Caisse des
Français de l'Étranger
vous protège comme si
vous étiez en France.



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

+ d'informations : 33 1 64 71 70 00
www.cfe.fr